



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Réponse du ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 6496 de Madame la Députée Djuna Bernard relative à l'évaluation du REVIS.

La motion dont question, qui a été adoptée par la Chambre des Députés en date du 10 juillet 2018, invite le Gouvernement « à dresser une évaluation du nouveau dispositif REVIS après une période de trois années [...] ». La loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019; l'évaluation du dispositif a été préparée dès 2021 et est effectuée en 2022, donc après une période de trois années.

Le processus d'évaluation, qui comporte un volet quantitatif et un volet qualitatif, est en cours. Le rapport final de l'évaluation sera présenté à la commission de la famille et de l'intégration vers la fin du premier semestre de 2023.

Luxembourg, le 2 août 2022

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

(s.) Corinne Cahen